

# **INTERPROFESSION DU LAIT**

## **BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE**

---

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 21 février 2017

### **Maintien inchangé du prix indicatif du lait A pour le deuxième trimestre 2017**

Le comité de l'IP Lait n'a pas réussi à s'accorder sur un relèvement du prix indicatif du lait A à sa séance du 21 février. Dans un tel cas, c'est le prix calculé à partir de l'indice moyen du prix du lait de centrale de l'OFAG des trois derniers mois qui sert de prix indicatif. Ce dernier reste ainsi fixé à 65 ct./kg pour les trois prochains mois. En outre, le comité a adopté les deux projets de règlements des fonds « Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire » et « Régulation » à l'attention de l'assemblée des délégués. Enfin, il a pris connaissance de la décision de Markus Zemp d'abandonner la présidence de l'IP Lait à la fin avril 2018.

Le comité de l'IP Lait a fixé le prix indicatif du lait A pour les mois d'avril à juin à sa séance du 21 février. Le prix indicatif est maintenu à 65 ct. par kg de lait, le comité n'ayant pas réussi à s'accorder sur un relèvement malgré une discussion intensive. Dans un tel cas, c'est le prix calculé à partir de l'indice moyen du prix du lait de centrale de l'OFAG des trois dernier mois qui sert de prix indicatif. Celui-ci s'élevait à 64,97 ct. ; le prix indicatif du lait A reste donc fixé à 65 ct. Depuis mai 2015, le comité de l'IP Lait a toujours réussi à s'accorder sur un prix indicatif dépassant l'indice, dépassement pouvant atteindre 3 ct. L'IP Lait a ainsi sensiblement contribué à stabiliser le marché suisse du lait dans un environnement difficile. Pour le troisième trimestre, le comité s'attend à ce que la hausse des prix du lait se poursuive sur les marchés internationaux, un redressement qui devrait se traduire par un relèvement du prix indicatif du lait A.

Le comité s'est, en outre, penché sur la solution destinée à remplacer la loi chocolatière. Après avoir clarifié quelques détails, il a adopté les projets de règlements des fonds « Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire » et « Régulation » à l'attention de l'assemblée des délégués du 27 avril.

Enfin, Markus Zemp a informé le comité qu'il souhaitait abandonner la présidence de l'IP Lait en avril 2018. Il ne se mettra donc à disposition que pour une année à l'assemblée des délégués d'avril prochain dans le cadre du renouvellement complet des organes. Rappelons que Markus Zemp a repris la présidence de l'IP Lait au début de l'année 2010. Le comité a chargé une commission de trouver un successeur à Markus Zemp.

*Renseignements :*

*Markus Zemp, président de l'IP Lait, 079 420 63 46*

*Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58*